Archives parlementaires

Adresse du tribunal du district de Lusignan (Vienne) invitant la Convention à rester à son poste et informant de son abandon du costume féodal, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal du district de Lusignan (Vienne) invitant la Convention à rester à son poste et informant de son abandon du costume féodal, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 529;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32693_t1_0529_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

gent, pour être converti en numéraire, pour accélérer et assurer la destruction totale des ennemis de notre liberté, des satellites, des despotes coalisés contre la souveraineté du peuple français. Mais, disons mieux avec les Marseillais « Epargnons ces tristes victimes qui s'armont à regret contre nous », mais livrons au dernier supplice, terrassons du foudre républicain, leurs chefs, leurs tyrans qui essaient en vain de devenir les nôtres, les traîtres enfin. François, sachons connoître nos ennemis, voilà notre gloire.

Nous vous envoyons aussi une croix de ci-devant chevalier de St Louis, appartenante au c^en Simeon Saugeon, qu'il a remise à la municipalité et dont le brevet a été brûlé et acte dressé sur le champ.

Tous les autres effets seront envoyés au district qui a déjà reçu une croix en argent et autres effets.

Législateurs, vous avez sauvé la république et vous la replongeriez dans un précipice plus affreux encore, si vous quittiez votre poste au milieu d'une carrière si pénible et si glorieuse.

Nous adhérons à tous les décrets bienfaisants rendus par la Convention nationale, notamment au gouvernement révolutionnaire et aux journées du 28^e juin et 2^e juillet derniers (vieux style).

Jurons la ruine entière des traîtres et des tyrans et le triomphe du peuple français. Vive la République et la Montagne ou la mort. Voilà notre devise. S. et F. »

A. TASSAIN *(maire)*, PAREIN *(off. mun.)*, Et. COCU, FRISSÉ *(notable)*, BOUCHER, CHARLIER.

27

Le tribunal du district de Lusignan, département de la Vienne, invite la Convention à rester à son poste; les membres de ce tribunal annoncent qu'ils ont crû devoir quitter les chapeaux à plumes et les manteaux, parce qu'ils formoient le costume des ci-devant sénéchaux et baillis des provinces.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Lusignan, s.d.*] (2)

« Représentants,

Vous avez développé des grands principes pour l'établissement d'un gouvernement républicain. Vous avez donc, par votre énergie courageuse, pris de grandes mesures afin que les hommes emploient leurs facultés physiques et morales pour que les conséquences justes, sensibles et nécessaires qui dérivent de ces principes soient mis à exécution. Le gouvernement révolutionnaire que vous avez établi, inspire l'effroi et la crainte aux malveillants et il invite les bons citoyens républicains à l'exactitude de leur devoir et de leur surveillance; vous n'avez pas encore tout fait, pour atterrer les ennemis de notre bonheur, ceux-ci espéroient trouver dans une autre législature encore des moyens de salut, les amis qu'ils avoient parmi vous ne sont plus; restez donc à votre poste, votre présence est pour eux plus à craindre que des armées et vous finirez votre ouvrage.

Voulant détruire jusqu'au moindre signe de la féodalité, nous avons cru devoir quitter les chapeaux à plumet et les manteaux qui faisoient autrefois l'accoutrement des ci-devant grands sénéchaux et baillis des provinces, dont le souvenir nous est odieux et nous ne conservons que le ruban tricolore et la médaille. »

GILBERT, F. A. PRESLY le jeune, P. JOYEUX, GUERITAULT *(présid.)*, IRNAU.

28

La société populaire de Montmorillon (1) **département de la Vienne, invite la Convention à rester à son poste.**

Mention honorable de ces deux adresses, et insertion au bulletin (2).

[*Montmorillon, s.d.*] (3)

« Ça été, ça va et ça ira.

Législateurs,

Aussi grands dans vos vues que le nombre de ceux que vous représentez est immense, aussi fermes dans vos principes que la cause à laquelle vous vous êtes voués est sublime, aussi juste que notre confiance est illimitée; c'est en vous que résident notre salut et notre espoir. Nous vous félicitons sur les combats que vous avez livrés, sur les monstres de différents genres que vous avez fait disparoître; nous vous remercions de tout ce que vous avez fait. Si tant de vertus pouvoient exister sans la constance, nous vous demanderions de rester à votre poste, mais il ne vous est pas plus possible de laisser incomplet le bonheur des Français, qu'il l'est à nous de suspendre les témoignages de notre reconnaissance et de notre amour. »

RIGAUD *(présid.)*, DUJARDIN *(secrét.)*, RIVEAUCELLE *(secrét.)*.

29

La société populaire de Saint-Saturnin, après avoir félicité la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis de la République; elle la prie d'organiser l'instruction publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*St-Saturnin, 9 pluv. II*] (5)

« Salut aux Montagnards, mort aux tyrans.

Représentants,

La Société séante à St Saturnin, district d'Apt, départ. de Vaucluse, toujours animée du plus pur

(1) *P.V.*, XXXII, 299. *B^in*, 10 vent.; *C. Eg.*, n° 559; *J. univ.*, n° 1559.
(2) C 294, pl. 979, p. 9. Minute du p.-v. (p. 10).

(1) Et non Morillon.
(2) *P.V.*, XXXII, 299. *B^in*, 10 vent.; *J. univ.*, n° 1559.
(3) C 294, pl. 979, p. 12.
(4) *P.V.*, XXXII, 299. *B^in*, 10 vent.; *J. univ.*, n° 1559.
(5) C 295, pl. 987, p. 4.